



Concours « Bâtiments Basse Consommation d'énergie en Languedoc-Roussillon »



Dossier de candidature - Edition 2012

Rappel : les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets doivent être au moins au stade APD (Avant Projet Définitif).

Les travaux de construction ou de réhabilitation ne doivent pas avoir commencés au moment du dépôt du dossier.

Les demandes d'aides financières pour les études préalables doivent être adressées à l'ADEME et à la Région avant dépôt du dossier dans le cadre du présent concours.

2 dates de dépôt des candidatures :

29 février et 29 juin 2010.

Les dossiers de candidature comprendront l'ensemble des documents listés par catégorie dans les pages suivantes ainsi que tout document permettant d'apprécier la qualité de l'opération et des bâtiments et leur positionnement par rapport aux différents critères d'évaluation.

Documents communs à toutes les catégories

Documents administratifs

- Une lettre de candidature signée par le maître d'ouvrage,
- Une attestation de récupération ou non de la TVA,
- Une attestation sur l'honneur du maître d'ouvrage de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales,
- Un RIB,
- Les statuts, extrait de parution au JO et dossier COSA pour les associations
- Un extrait K-bis et le bilan-compte de résultats du dernier exercice, pour les entreprises
- La délibération de la collectivité délibérante pour les collectivités et établissements publics,
- Une copie du permis de construire ou de la déclaration de travaux si disponible,
- Le calendrier de réalisation de l'opération.

Documents techniques et graphiques

- Une note de présentation générale du projet (maximum 3 pages A4) permettant de situer le contexte et les objectifs de l'opération, de présenter les motivations pour la participation au concours et le traitement des différents critères annoncés dans le cahier des charges du concours ;
- La fiche de synthèse « Concours BBC-Effinergie en Languedoc-Roussillon » dûment complétée,
- Les plans de l'opération,
- Les CCTP si disponibles,
- Les résultats de la simulation thermique dynamique en terme de confort d'été pour les bâtiments situés en zone H3 à une altitude inférieure à 600 mètres,
- L'étude de faisabilité pour les installations solaire, géothermie ou bois,
- L'évaluation de l'énergie grise,
- L'évaluation de l'énergie primaire nécessaire au transport des usagers du bâtiment,
- Un descriptif des actions prévues pour la sensibilisation des usagers et gestionnaires.

Documents financiers

- Le budget de l'opération détaillé poste par poste,
- Une évaluation des surcoûts d'investissement par rapport à une construction/rénovation dont la performance énergétique atteindrait le niveau réglementaire,
- Le plan de financement de l'opération.

Documents spécifiques à chaque catégorie

Rénovation BBC et Rénovation BBC +

- Un descriptif précis des travaux de rénovation précisant les choix constructifs (matériaux de construction, isolation des murs, des plafonds, des planchers, vitrages...) et les équipements (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage...),
- Le calcul réglementaire de la consommation conventionnelle d'énergie telle que décrit dans l'arrêté du 08 août 2008, comprenant :
 - Listing issu du logiciel de calcul réglementaire incluant
 - Le catalogue détaillé des parois, des linéiques et des vitrages
 - Le calcul du Ubat et Ubat ref
 - Le détail de la saisie du Cep
 - Le détail du calcul du Tic/Tic ref
 - Le tableau récapitulatif des résultats par poste de consommation
 - Le contrôle des garde-fous
 - Fiche XML

Rénovation BEPOS

- Un descriptif précis des travaux de rénovation précisant les choix constructifs (matériaux de construction, isolation des murs, des plafonds, des planchers, vitrages...) et les équipements (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage...),
- Le calcul réglementaire de la consommation conventionnelle d'énergie telle que décrit dans l'arrêté du 08 août 2008, comprenant :
 - Listing issu du logiciel de calcul réglementaire incluant
 - Le catalogue détaillé des parois, des linéiques et des vitrages
 - Le calcul du Ubat et Ubat ref
 - Le détail de la saisie du Cep
 - Le détail du calcul du Tic/Tic ref
 - Le tableau récapitulatif des résultats par poste de consommation
 - Le contrôle des garde-fous
 - Fiche XML
- Le calcul détaillé des consommations spécifiques d'électricité, en précisant les hypothèses retenues,
- Le descriptif de l'installation permettant la production locale d'électricité et le calcul de la production électrique prévisionnelle sur le bâtiment,
- Le bilan énergétique global (consommations – production).

Construction BBC+

- Un descriptif précis des choix constructifs (matériaux de construction, isolation des murs, des plafonds, des planchers, vitrages...) et des équipements (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage...),
- Le calcul réglementaire de la consommation conventionnelle d'énergie ainsi que la synthèse standardisée d'étude thermique telle que décrite à l'annexe 6 de l'arrêté du 24 mai 2006 pour les projets soumis à la RT2005 ou telle que décrite à l'annexe 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 pour les projets soumis à la RT2012, avec
 - Listing issu du logiciel de calcul réglementaire incluant
 - Le catalogue détaillé des parois, des linéiques et des vitrages
 - Le calcul du Ubat et Ubat ref ou Bbio et Bbiomax
 - Le détail de la saisie du Cep
 - Le détail du calcul du Tic/Tic ref
 - Le tableau récapitulatif des résultats par poste de consommation
 - Le contrôle des garde-fous
 - Fiche XML

Construction BEPOS

- Un descriptif précis des choix constructifs (matériaux de construction, isolation des murs, des plafonds, des planchers, vitrages...) et des équipements (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage...),
- Le calcul réglementaire de la consommation conventionnelle d'énergie ainsi que la synthèse standardisée d'étude thermique telle que décrite à l'annexe 6 de l'arrêté du 24 mai 2006 pour les projets soumis à la RT2005 ou telle que décrite à l'annexe 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 pour les projets soumis à la RT2012, avec
 - Listing issu du logiciel de calcul réglementaire incluant
 - Le catalogue détaillé des parois, des linéiques et des vitrages
 - Le calcul du Ubat et Ubat ref ou Bbio et Bbiomax
 - Le détail de la saisie du Cep
 - Le détail du calcul du Tic/Tic ref
 - Le tableau récapitulatif des résultats par poste de consommation
 - Le contrôle des garde-fous
 - Fiche XML
- Le calcul détaillé des consommations spécifiques d'électricité, en précisant les hypothèses retenues,
- Le descriptif de l'installation permettant la production locale d'électricité et le calcul de la production électrique prévisionnelle sur le bâtiment,
- Le bilan énergétique global (consommations – production).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Concours « Bâtiments basse consommation d'énergie en Languedoc-Roussillon »

Fiche de synthèse

1- Généralités :

Nom du projet :	
Démarche de labellisation BBC-EFFINERGIE (oui/non) :	

2- Localisation :

Commune :	
Département :	
Altitude :	

3- Planning prévisionnel :

Date de dépôt de permis de construire :	
Date de début de chantier :	
Date de réception des travaux :	

4- Coordonnées :

✓ Vos coordonnées (maître d'ouvrage) :

Nom et Prénom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	

✓ Coordonnées du bureau d'études thermiques (si existant) :

Nom et Prénom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Mail :	

✓ Coordonnées de l'architecte (si existant) :

Nom et Prénom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Mail :	

✓ Coordonnées de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (si existante) :

Nom et Prénom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Mail :	

5- Caractéristiques du bâtiment :

Usage principal du bâtiment :	
SHON (m ²) :	
SHORT (m ²) :	
SHAB ou SU (m ²)	
Système constructif/isolation <ul style="list-style-type: none">- Murs extérieurs- Plafond- Plancher bas	
Equipements <ul style="list-style-type: none">- Chauffage/Froid- ECS- Ventilation- Eclairage- Photovoltaïque	

6- Performance énergétique :

Méthode de calcul (Th-CE-Ex, Th-Ce, Th-BCE)	
Ubât et Ubât ref (W/m ² .K) ou Bbio et Bbiomax	
Cep et Cep ref (kWh ep/m ² .an)	
Perméabilité à l'air (m ³ /h.m ²)	
Consommations spécifiques (kWh ep/m ² .an)	
Production d'électricité (kWh ep/m ² .an)	
Bilan global (kWh ep/m ² .an)	

7- Autres exigences (décrire brièvement les actions proposées) :

Confort d'été (à détailler par zone) <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'heures où la température intérieure est supérieure à 28°C- Température intérieure maximale	
Evaluation énergie grise (kWh ep/m ² .an)	
Sensibilisation et accompagnement des usagers et gestionnaires du bâtiment	
Prévention et gestion des déchets	
Démarche Qualité Environnementale (HQE, BDM ou autre...)	

8- Données économiques :

Coût des travaux (en € HT) :	
Coût de la maîtrise d'œuvre (en € HT) :	
Coût total (en € HT)	

Maîtres d'ouvrage, vous souhaitez réduire et valoriser les déchets produits par vos chantiers ? L'ADEME vous accompagne.

Bien que la gestion des déchets de chantiers ait progressé au cours des dix dernières années, des marges de progrès demeurent concernant la prévention de ces déchets et l'optimisation de leur gestion.

Ces progrès sont nécessaires afin de répondre aux objectifs de :

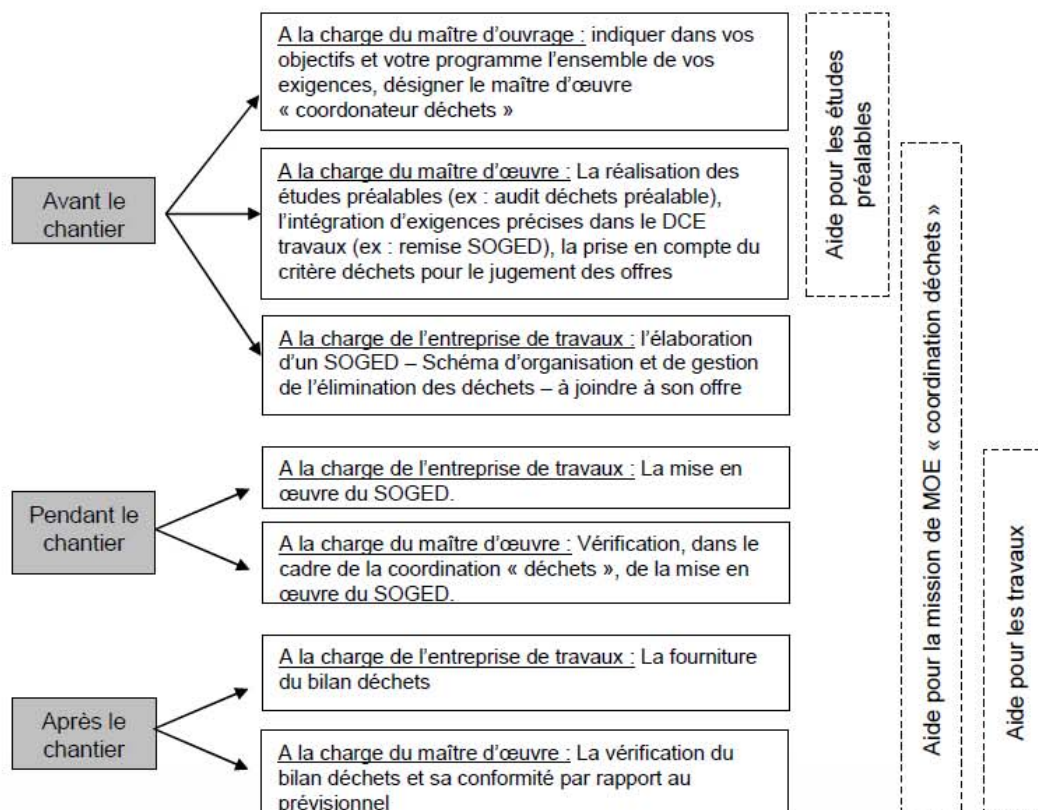
- la loi Grenelle 1 : - 15% en poids de déchets stockés ou incinérés d'ici 2012,
- la Directive cadre déchets : atteindre 70% en poids minimum, de préparation en vue du réemploi, de recyclage et autres formes de valorisation matière des déchets non dangereux de construction et de démolition, d'ici 2020

Ils doivent également vous permettre de limiter les coûts de gestion qui sont appelés à augmenter suite au renchérissement des filières d'élimination, en partie lié à une fiscalité plus forte voulue depuis le Grenelle de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, les maîtres d'ouvrage sont des acteurs clés. Commanditaire de travaux, vous avez une part de responsabilité dans la gestion des déchets et toute légitimité pour poser vos exigences afin d'entraîner l'ensemble des acteurs vers les bonnes pratiques.

Pour y arriver, l'ADEME vous accompagne, aux différents stades de votre démarche :

Dès l'élaboration du programme de travaux, puis auprès de tous les intervenants, le Maître d'ouvrage est aidé pour intégrer la prévention et la gestion des déchets dans sa démarche.



Aides financières : les nouveaux dispositifs d'aides 2010-2012

Type d'aide	Descriptif	Plafond de coût éligible*	Taux d'aide MAXIMUM
Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Audit préalable « déchets » (déconstruction, réhabilitation) - Etudes préalables à la mise en œuvre d'actions de prévention dans la construction et la réhabilitation 	50 000 €	70 % collectivités 50 % grandes entreprises
Etude de projet	Mission de coordination « déchets » du maître d'œuvre, qui intègre la thématique « déchets » dans : <ul style="list-style-type: none"> - la consultation des entreprises (notamment impose la mise en place d'un Système d'Organisation et de Gestion de l'Élimination des Déchets (SOGED) et la mise en place d'actions de prévention) <i>NB 1 : dans le cas d'une déconstruction, l'audit « déchets » préalable devra être joint au DCE</i> <i>NB 2 : le SOGED est dénommé SOSED dans le secteur des TP</i> <ul style="list-style-type: none"> - la sélection des offres (ex : critère « taux de valorisation ») - le suivi et la réception de chantier (traçabilité, rémunération contre remise d'un bilan « déchets ») 	100 000 €	60 % moyennes entreprises (Effectif < 250 et CA ≤ 50 M€ ou total du bilan ≤ 43 M€) 70 % très petites entreprises (Effectif < 50 et CA ou total du bilan ≤ 10 M€)
Travaux	Déconstruction <u>Conditions préalables minimales :</u> <ul style="list-style-type: none"> - fourniture de l'audit « déchets » comportant un volet prévention, - fourniture des diagnostics réglementaires (ex : plomb, amiante, termites), - désignation du maître d'œuvre chargé du suivi de l'opération avec une mission « coordination déchets » conforme au descriptif ci-dessus, <u>Assiette de l'aide :</u> Mise en place par l'entreprise de l'organisation prévue dans l'audit déchets (responsable « déchets », sensibilisation, communication, traçabilité, logistique). Les coûts de désamiantage et de gestion des déchets d'amiante ne sont pas éligibles. Ces dispositions peuvent s'appliquer également aux opérations de réhabilitations lourdes, notamment celles comportant un abattage partiel de la structure.	Coût de l'opération plafonné à 500 000 €	15 %
	Chantier propre (hors déconstruction, cf. supra) <u>Conditions préalables minimales :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de l'audit ou quantification « déchets » - désignation du maître d'œuvre chargé du suivi de l'opération avec une mission « coordination déchets » conforme au descriptif ci-dessus <u>Assiette de l'aide :</u> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du SOGED, - les coûts (à justifier) de gestion optimisée des déchets : coûts de gestion internes à l'entreprise (actions destinées à l'information et la sensibilisation du personnel et des sous-traitants, à la mise en place du SOGED, etc.) 	Coût des dépenses de gestion optimisée des déchets sur le chantier plafonné à 50 000 €	30 %

*Toutes les dépenses ne sont pas éligibles

L'ADEME n'apporte pas d'aide pour la réalisation d'études à caractère réglementaire ou obligatoire. Pour les maîtres d'ouvrage privés, les aides sont décidées dans le respect du cadre européen des aides publiques au secteur concurrentiel.

L'aide de l'ADEME n'est pas systématique et son attribution dépendra avant tout de la qualité de l'opération, notamment la mise en œuvre d'actions de prévention et l'atteinte d'un taux de recyclage et de valorisation élevé.

L'ADEME propose aussi des **outils d'accompagnement** pour les entreprises : guides ("Prévenir et gérer les déchets de chantier" référence 6500,...), plaquette de sensibilisation, informations techniques et réglementaires et exemples à suivre (www.ademe.fr/dechets), liste de prestataires de collecte / traitement (www.sinoe.org) ou de bureaux d'études, formations, colloques, journées techniques, chargés de missions cofinancés par l'ADEME dans les chambres consulaires et les fédérations professionnelles...



Pour en savoir plus : contactez votre direction régionale
www.ademe.fr

Document non contractuel

